



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/108A - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

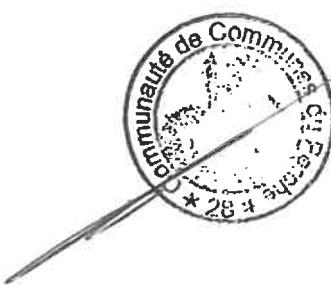
Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur de président demande à ses collègues s'ils ont des observations sur le procès-verbal du conseil communautaire du 17 octobre 2025 qui leur ont été transmis par mail.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 17 octobre 2025.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/109A – INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

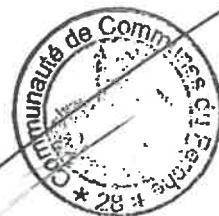
Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Suite au décès de Monsieur Claude EPINETTE, Monsieur Michel LEGRAND a été élu maire de Béthonvilliers par le conseil municipal le 2 décembre 2025. Selon les dispositions de l'article L273-11 du CGCT, Monsieur LEGRAND Michel est désormais le nouveau conseiller communautaire de sa commune.

Par conséquent, il convient d'installer Monsieur Michel LEGRAND comme conseiller communautaire.

Le conseil communautaire à l'unanimité, prend acte de la communication de cette installation.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/110A – MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Par délibération du conseil du 14/11/2025 n°14-11-2024/104, le conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à 7. Suite au décès de Monsieur Claude EPINETTE (vice-président avec délégation du Président), il revient au conseil communautaire de maintenir ou non le nombre de vice-Président à 7.

Selon la décision du conseil communautaire, il conviendra de modifier le tableau des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-Présidents à 6.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/111A – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Le versement d'indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat » ce qui suppose pour les vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du président.

Le montant des indemnités est fixé par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant total des indemnités versées aux membres de l'EPCI (président, vice-présidents et le cas échéant, conseillers communautaires membres

du bureau) est plafonné dans une enveloppe indemnitaire globale. Celle-ci est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et celles de vice-présidents, prend en compte le nombre de vice-présidents suivants :

- Soit 20 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé en application de la règle de droit commun, sans tenir compte des accords locaux,
- Soit le nombre de vice-présidents, si celui-ci est inférieur.

Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de fonction publique) :

Population totale	Président	Vice-président
10 000 à 19 999	48.75	20.63

La population totale de la Communauté de Communes du Perche s'élève à 19 002 habitants (source Insee 2019).

Le nombre des vice-présidents est fixé à 6.

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités est défini comme suit :

FONCTION	TAUX INDICE BRUT TERMINAL (%)	MAJORIZATION (%)	TAUX APRES MAJORIZATION (%)
Président	32.20	0	32.20
1 <sup>er</sup> vice-président	15.17	0	15.17
2 <sup>ième</sup> vice-président	15.17	0	15.17
3 <sup>ème</sup> vice-président	15.17	0	15.17
4 <sup>ème</sup> vice-président	15.17	0	15.17
5 <sup>ème</sup> vice-président	15.17	0	15.17
6 <sup>ème</sup> vice-président	15.17	0	15.17

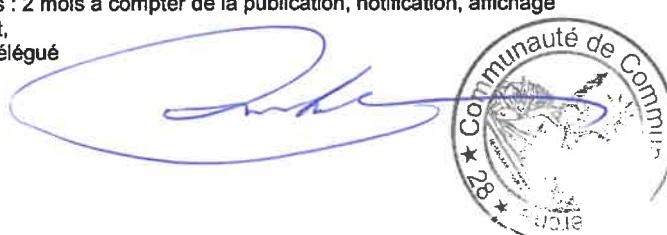
Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités du président et des vice-présidents conformément au tableau ci-dessus.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DÉC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/112A – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX INSTANCES EXTERIEURES

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Suite au décès de Monsieur Claude EPINETTE, il convient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Perche au sein des instances extérieures (syndicats, établissements publics, associations).

Organisme	Conseiller sortant	Conseiller entrant
PETR - Conseil syndical	<ul style="list-style-type: none"> <li>Claude EPINETTE (titulaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Michel LEGRAND (titulaire)</li> </ul>
PETR - Conseil syndical	<ul style="list-style-type: none"> <li>Michel LEGRAND (suppléant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nick DESCHAMPS (suppléant)</li> </ul>
EURE-ET-LOIR NUMERIQUE – Conseil syndical	<ul style="list-style-type: none"> <li>Claude EPINETTE (titulaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Michel LEGRAND (titulaire)</li> </ul>
OT – Comité de direction - élu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Claude EPINETTE (suppléant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Michel LEGRAND (suppléant)</li> </ul>

Il sera demandé au conseil communautaire de modifier les représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein de l'Office de Tourisme et du Commerce (OTC), du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Perche et de Eure-et-Loir Numérique telles qu'ils ont présentés ci-dessus, suite au décès d'un élu.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les modifications des représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein de l'Office de Tourisme et du Commerce (OTC), du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Perche et de Eure-et-Loir Numérique telles qu'ils ont présentés ci-dessus, suite au décès d'un élu.

Jérémie CRABBE,  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 12 DEC. 2025  
Publication/Notification/Affichage le : 23 DEC. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/113A – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE SES DELEGATIONS

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 14 novembre 2024.

- **Décision n°2025/010 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit dans la ZA Aunay de la parcelle cadastrée AE n°203 sise la Germondière à Nogent-le-Rotrou avec la SCEA AM JUMP**
- **Décision n°2025/011 : Constitution d'une reprise sur provision pour créances douteuses et/ou contentieuses sur le budget principal au compte 7817 pour 16 938.05 €**
- **Décision n°2025/012 : Constitution d'une reprise sur provision pour créances douteuses et/ou contentieuses sur le budget annexe RTS au compte 7817 pour 51 €**
- **Décision n°2025/013 : Constitution d'une reprise sur provision pour créances douteuses et/ou contentieuses sur le budget annexe SPANC au compte 7817 pour 3 187.84 €**
- **Décision n°2025/014 : Constitution d'une reprise sur provision pour créances douteuses et/ou contentieuses sur le budget annexe Immobilier Economique au compte 7817 pour 4 863.68 €**

Le conseil communautaire a bien pris note des décisions prises par le Président et n'émet aucune remarque.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/114A – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU CENTRE DE SANTE DE NOGENT-LE-ROTROU

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Dans le cadre de la mise en service du centre de santé de Nogent-le-Rotrou, quartier des Gauchetières, la Communauté de Communes du Perche concourt activement au développement de l'accès aux soins pour ses habitants, soutient l'initiative du GIP PRO SANTÉ CENTRE- VAL DE LOIRE et souhaitent bénéficier de la présence de médecins salariés par le GIP PRO SANTÉ CENTRE- VAL DE LOIRE.

La Communauté de Communes du Perche a mis à disposition du GIP PRO SANTÉ CENTRE- VAL DE LOIRE les locaux correspondant à ses besoins afin de favoriser l'installation durable des médecins sur son territoire et accompagner le bon fonctionnement du centre de santé.

Le centre de santé peut accueillir jusqu'à trois médecins. Un premier médecin a démarré ses consultations le 8 décembre 2025. Il est nécessaire maintenant de mettre en place un secrétariat médical. La convention qui vous est présentée a pour objet de définir les responsabilités et les engagements des parties en faveur du centre de santé de Nogent-le-Rotrou et de ses médecins notamment :

- pour assurer le bon fonctionnement du centre de santé ;
- pour accompagner l'installation durable des médecins sur le territoire et/ou en proximité.

La Communauté de Communes du Perche doit s'engager à prendre en charge le salaire chargé du secrétariat médical jusqu'à ce que l'activité des médecins couvrent les dépenses de fonctionnement et charges de personnel ; la durée du temps de travail étant à minima la même que celle d'un médecin seul.

Les rémunérations se feront en référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux et au règlement des ressources humaines du GIP pro santé.

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver la convention de partenariat dont vous trouverez le projet en annexe et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer ladite convention avec le GIP PRO SANTE – Centre Val de Loire.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité approuve la convention de partenariat et autorise le Président, ou son représentant à signer ladite convention avec le GIP PRO SANTE Centre Val de Loire.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/115A – POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU TITRE DES FONDS EUROPEENS FEDER « TERRITOIRES FRAGILES »**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur le Président indique qu'il existe une action du programme FEDER régional (Fonds Européen pour le Développement Economique Régional) réservée à certains territoires dits « fragiles » en raison de certains indicateurs (démographie, emploi, etc...). Elle vise à renforcer les capacités d'actions des collectivités locales en faveur

de l'attractivité et de la dynamique économique de leur territoire. Sont notamment visés, les équipements en faveur du développement de la formation.

Monsieur le Président explique que la communauté de communes du Perche fait partie des territoires identifiés. Il explique également que la formation et l'adaptation des publics aux besoins de main d'œuvre des entreprises est un axe fort de développement du territoire.

Le territoire est labelisé « Territoire d'industrie », et à ce titre, la communauté de communes souhaite soutenir les projets de développement de la formation industrielle en local.

Il rappelle le projet de plateau technique industriel sur le site de l'ancienne Usine Tirard, rue Sainte-Anne à Nogent-le-Rotrou. Le projet vise à réhabiliter une partie d'une ancienne friche industrielle afin de permettre l'accès à un plateau technique, bénéficiant de toutes les caractéristiques nécessaires (capacité d'alimentation électrique, dalle réglementaire, salles, vestiaires etc...), pour les organismes spécialisés en matière de formation professionnelle industrielle. Il ne s'agit pas là d'acquisition de machines puisque les organismes indépendants s'installent avec leurs propres équipements.

Le lancement des études de maîtrise d'œuvre est envisagé très prochainement en vue de la réalisation des travaux entre 2026 et 2027 (marchés et réalisation après les échéances électorales).

Il est demandé au conseil communautaire de :

- Autoriser le président de la communauté de Communes à faire acte de candidature auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, au titre de l'action FEDER « Territoires fragiles »
- Autoriser le président à engager toutes démarches relatives à cette décision.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité

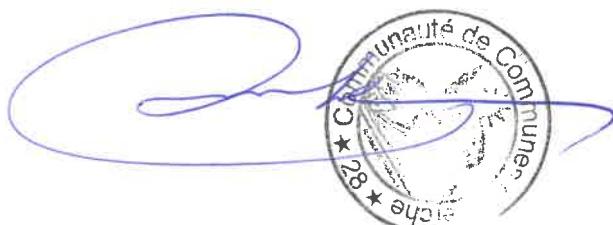
- D'autoriser le président de la communauté de Communes à faire acte de candidature auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, au titre de l'action FEDER « Territoires fragiles »
- D'autoriser le président à engager toutes démarches relatives à cette décision.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 DEC 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/116A – ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal en fiscalité professionnelle unique verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Les attributions de compensation définitives proposées pour 2025 sont les suivantes

COMMUNES	ATTRIBUTION COMPENSATION PREVISIONNELLES 2025	ATTRIBUTION COMPENSATION DEFINITIVES 2025
ARGENVILLIERS	- 6 339,25 €	6 339,25 €
ARCISSES	565 766,00 €	565 766,00 €
AUTHON-DU-PERCHE	210 732,20 €	210 732,20 €
BEAUMONT-LES-AUTELS	44 758,76 €	44 758,76 €
BETHONVILLIERS	- 4 452,44 €	4 452,44 €
CHAMPROND-EN-PERCHET	1 467,84 €	1 467,84 €
CHAPELLE ROYALE	30 465,67 €	30 465,67 €
CHARBONNIERES	6 234,70 €	6 234,70 €
COUDRAY-AU-PERCHE	55 028,55 €	55 028,55 €
LES AUTELS VILLEVILLON	308,04 €	308,04 €
LES ETILLEUX	- 829,69 €	829,69 €
LA GAUDAINNE	- 7 216,02 €	7 216,02 €
LUIGNY	- 5 177,28 €	5 177,28 €
MIERMAGNE	25 122,55 €	25 122,55 €
NOGENT-LE-ROTROU	1 460 416,06 €	1 460 416,06 €
SAINT BOMER	64 441,71 €	64 441,71 €
SAINT JEAN PIERRE FIXTE	- 975,75 €	975,75 €
SOUANCE-AU-PERCHE	5 091,86 €	5 091,86 €
TRIZAY-COUTRETOT-ST-SERGE	- 9 092,79 €	9 092,79 €
VICHERES	- 4 230,90 €	4 230,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 431 519,82 €</b>	<b>2 431 519,82 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces attributions de compensation définitives pour 2025.

Jérémie CRABBE,  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 12 DEC. 2025  
Publication/Notification/Affichage le : 23 DEC. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30**

**N°17-12-2025/117A – AUTORISATION BUDGETAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 18 décembre 2023 portant application, à compter du 01 janvier 2024 de l'instruction budgétaire et comptable M57 au budget principal et budgets annexes Régie de Transports, Zones d'Activités et Immobilier Economique,  
Vu les délibérations en date du 14 avril 2025 relative au vote du budget

- n°14-04-2025/40 pour le budget principal
- n°14-04-2025/41 pour le budget annexe Régie de Transports
- n°14-04-2025/43 pour le budget annexe Immobilier Economique

Vu la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation de l'adoption du budget primitif 2026.

Considérant que les budgets primitifs 2026 de la Communauté de Communes du Perche seront soumis au vote du conseil communautaire en mars-avril 2026.

Considérant que l'article L612-1 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. (...) »

Considérant qu'en conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour le budget principal, les budgets annexes Régie de Transports et Immobilier Économique de la Communauté de Communes du Perche, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budgets principal et annexes 2024.

### BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2025 avec DM 2025	Ouverture crédits par anticipation 2026
20	202	Frais études urbanisme	11 160,00	2 790,00
	2031	Frais d'études	26 413,00	6 603,25
	2033	Frais d'insertion	4 000,00	1 000,00
	2051	Concessions et droits similaires	-	-
<b>20</b>			<b>41 573,00</b>	<b>10 393,25</b>
	204133	Subvention Départements - projets d'infrastructures d'intérêt national	59 000,00	14 750,00
	20421	Subvention personnes droit privé - Biens mobiliers, matériels et études	64 289,94	16 072,49
	20422	privé - Bâtiments et installations	71 700,00	17 925,00
<b>204</b>			<b>194 989,94</b>	<b>48 747,49</b>
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbus	5 000,00	1 250,00
	21351	Installations générales	106 494,25	26 623,56
	2138	Autres constructions	150 000,00	37 500,00
	2151	Réseaux de voirie	392 180,38	98 045,10
	2152	Installations de voirie	23 981,93	5 995,48
	2158	Autres installation, matériel et outillage techniques	26 200,00	6 550,00
	21838	Autre matériel informatique	599,00	149,75
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 813,85	3 203,46
	2188	Autres immobilisations corporelles	118 141,21	29 535,30
<b>21</b>			<b>835 410,62</b>	<b>208 852,66</b>
23	2315	outillage techniques (en cours)	40 564,00	10 141,00
<b>23</b>			<b>40 564,00</b>	<b>10 141,00</b>

### BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2025 avec DM 2025	Ouverurte crédits par anticipation 2026
21	21828	Autres matériels de transport	150 000,00	37 500,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	76 009,90	19 002,48
<b>21</b>			<b>226 009,90</b>	<b>56 502,48</b>

**BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2025 avec DM 2025	Ouverurte crédits par anticipation 2026
21	21351	Installations générales	49 211,00	12 302,75
<b>21</b>			<b>49 211,00</b>	<b>12 302,75</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à engager les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, hors emprunt.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/118A – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

**1°) AP-1903 : PLUi (à clôturer)**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses € TTC	24 831,00 €	72 551,00 €	34 375,00 €	112 330,00 €	9 950,00 €	14 910,00 €	7 650,00 €	276 597,00 €
Dépenses € HT	20 318,00 €	61 084,00 €	28 646,00 €	94 758,00 €	9 950,00 €	12 245,00 €	6 375,00 €	233 376,00 €
 Recettes € HT	 18 245,00 €	 -	 €	 -	 €	 -	 €	 60 818,00 €
Conseil départemental (canton de Brou)	10 035,00 €						23 415,00 €	33 450,00 €
Conseil départemental (canton de Nogent)	8 210,00 €						19 158,00 €	27 368,00 €
Autofinancement	2 073,00 €	61 084,00 €	28 646,00 €	94 758,00 €	9 950,00 €	12 245,00 €	- 36 198,00 €	172 558,00 €

**2°) AP-2101 : OPAH-RU**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	
Dépenses € TTC	10 074,40 €	12 056,36 €	13 867,20 €	16 856,69 €	39 992,65 €	50 000,00 €	142 847,30 €	
Dépenses € HT	8 437,00 €	10 265,76 €	12 970,20 €	16 086,89 €	39 212,25 €	41 666,67 €	128 638,77 €	
 Recettes € HT	 24 138,00 €	 -	 €	 8 868,00 €	 40 704,08 €	 -	 € 56 084,00 €	 129 794,08 €
Caisse des dépôts				4 946,75 €		- €	4 000,00 €	8 946,75 €
ANAH	24 138,00 €		8 868,00 €	35 757,33 €		- € 52 084,00 €	120 847,33 €	
Autofinancement -	15 701,00 €	10 265,76 €	4 102,20 €	- 24 617,19 €	39 212,25 €	- 14 417,33 €	- 1 155,31 €	

**3°) AP-2102 : Opération Façades**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses € TTC	1 578,00 €	32 500,73 €	30 495,07 €	22 627,80 €	23 026,12 €	36 973,88 €	147 201,60 €
Dépenses € HT	1 578,00 €	32 500,73 €	30 495,07 €	22 627,80 €	23 026,12 €	36 973,88 €	147 201,60 €

**4°) AP-2301 : Interconnexion Coudreseau/Marolles**

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses € TTC	14 316,00 €	281 783,30 €	383 754,35 €	30 164,18 €	710 017,84 €
Dépenses € HT	11 930,00 €	234 819,42 €	319 795,29 €	25 136,82 €	591 681,53 €
Recettes € HT	- €	74 600,00 €	26 349,00 €	309 053,00 €	410 002,00 €
DETR			26 349,00 €	61 481,00 €	87 830,00 €
Département				172 972,00 €	172 972,00 €
AELB		74 600,00 €		74 600,00 €	149 200,00 €
Autofinancement	11 930,00 €	160 219,42 €	293 446,29 €	- 283 916,18 €	181 679,53 €

**5°) AP-2201 : Pôle santé des Gauchetières**

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Travaux (CDS)	421 770,59 €	565 611,93 €	19 017,72 €		1 006 400,24 €
MOE (CDS)	62 530,07 €	18 131,62 €	2 398,74 €		83 060,43 €
CT (CDS)	2 640,65 €	2 761,75 €			5 402,40 €
SPS (CDS)	912,13 €	1 539,23 €			2 451,36 €
FONDASOL (CDS)	5 127,87 €				5 127,87 €
ASSURANCE (CDS)	17 290,01 €				17 290,01 €
DIVERS	25 254,31 €	6 347,69 €			31 602,00 €
Dépenses € HT	535 525,63 €	594 392,22 €	21 416,46 €	-	1 151 334,31 €
Dépenses € TTC	615 163,44 €	700 059,66 €	25 699,75 €		1 340 922,85 €
Travaux pour compte de Tiers (pharmacie € TTC)	297 401,81 €	112 851,39 €	15 480,69 €		425 733,89 €
 <b>Recettes € HT</b>					
CPER Etat				26 400,00 €	26 400,00 €
CPER Région	39 600,00 €	66 000,00 €		-	105 600,00 €
CRST Région		33 000,00 €	33 000,00 €	-	66 000,00 €
FEDER			82 500,00 €	192 500,00 €	275 000,00 €
CD28 Projet structurant		62 066,00 €	62 065,00 €	-	124 131,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>39 600,00 €</b>	<b>161 066,00 €</b>	<b>177 565,00 €</b>	<b>218 900,00 €</b>	<b>597 131,00 €</b>
Recettes pour compte de Tiers (pharmacie € TTC)	297 401,81 €	112 851,39 €	15 480,69 €	-	425 733,89 €
<b>Autofinancement CDS € HT</b>	<b>495 925,63 €</b>	<b>433 326,22 €</b>	<b>- 156 148,54 €</b>	<b>- 218 900,00 €</b>	<b>554 203,31 €</b>

**6°) AP 25-01 : Parcelles ZA Luigny**

	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses € TTC		744 000,00 €	744 000,00 €
Dépenses € HT		620 000,00 €	620 000,00 €
<b>Recettes € HT</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>212 045,76 €</b>	<b>302 045,76 €</b>
Prefecture (Fonds Verts)	90 000,00 €	90 000,00 €	180 000,00 €
FCTVA	- €	122 045,76 €	122 045,76 €
<b>Autofinancement</b>	<b>- 90 000,00 €</b>	<b>407 954,24 €</b>	<b>317 954,24 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus et de clôturer l'AP n° AP-1903 : PLUi.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/119A – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Une décision modificative n°1 est nécessaire sur le budget principal de la Communauté de Communes du Perche.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL 2025**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
<b>Chapitre 20</b>							
	202	AP-1903	510	820 01	Frais de recherche et de développement - PLUi	- 11 160,00	
	202	AP-1903	510	820 01	Frais de recherche et de développement - PLUi	- 17 020,00	
	202	AP-2101	510	820 01	Frais de recherche et de développement	11 160,00	
	2032	AP-2101	555	70 01	Frais de recherche et de développement - OPAH+RU	-22 310,25	
	2032	AP-2101	555	70 01	Frais de recherche et de développement - OPAH+RU	-261 009,79	
	2032	AP-2101	555	70 04	Frais de recherche et de développement : Pacte territorial	20 000,00	
<b>Chapitre 204</b>							
	20422	AP-2101	555	70 01	Subventions d'équipement versées	- 34 683,63	
	20422	AP-2102	555	70 02	Subvention personnes droit privé - bâtiments et installations - OPAH+RU	2 310,25	
					Subvention personnes droit privé - bâtiments et installations - Opérations façades	-36 973,88	
<b>Chapitre 21</b>							
	2151		61	90 11	Autres immobilisations corporelles	-148 615,24	
<b>Chapitre 23</b>							
	2313	AP-2201	414	511 05	Immobilisations en cours	-23 934,09	
	2313	AP-2301	731	811 03	Constructions(en cours) - Pôle santé des Gauchetières	-83 769,91	
	2313	AP25-01	61	90 10	Constructions(en cours) - Interconnexion Coudrecœu / Marolles	-30 164,18	
<b>Chapitre 45811</b>							
	45811	AP-2201	414	511 06	Opérations pour compte de tiers	90 000,00	
					Pharmacie des Gauchetières	-31 770,76	
						<b>TOTAL</b>	<b>-519 323,76</b>
							<b>-519 323,76</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
<b>Chapitre 13</b>							
	1311	AP-1903	510	820 01	Subventions d'investissement	-487 553,00	
	1311	AP25-01	61	90 10	Subventions transf. Etat et Etablissement nationaux - PLUi	-34 680,00	
	1311	AP-2101	555	70 01	Subventions transf. Etat et Etablissement nationaux - ZA Luigny PCAET	90 000,00	
	1311	AP-2201	414	511 05	Subventions transf. Etat et Etablissement nationaux - OPAH+RU	-54 084,00	
	1312	AP-2201	414	511 05	Subventions transf. Etat et Etablissement nationaux - Pôle santé des Gauchetières	-356 400,00	
	1313	AP-2301	731	811 03	Subventions transf. Régions - Pôle santé des Gauchetières	82 500,00	
	1313	AP-1903	510	820 01	Subventions transf. Départements - Interconnexion Coudrecœu / Marolles	51 892,00	
	1318	AP-2201	414	511 05	Subventions transf. Etat et Etablissement nationaux - PLUi	42 573,00	
	1318	AP-2301	731	811 03	Autres subventions investissements - Pôle santé des Gauchetières	-1,00	
	13361	AP-2301	731	811 03	Autres subventions investissements - Interconnexion Coudrecœu / Marolles	-247 872,00	
<b>Chapitre 45821</b>							
	45821	AP-2201	414	511 06	DETTR - Interconnexion Coudrecœu / Marolles	-61 481,00	
					Opérations pour compte de tiers	<b>-31 770,76</b>	
					Pharmacie des Gauchetières	<b>-31 770,76</b>	
						<b>TOTAL</b>	<b>-519 323,76</b>
							<b>-519 323,76</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant
<b>Chapitre 011</b>					<b>37 063,95</b>
	60621		02	02	10 000,00
	60623		331	421 00	4 510,15
	6068		331	421 00	5 648,11
	6132		331	421 07	4 777,80
	615232		732	831 03	10 284,00
	6237		02	0303	1 068,00
	6237		510	820 00	248,52
	62878		01	01	527,37
<b>Chapitre 014</b>					<b>- 20 910,00</b>
	739215		7212	812 00	- 20 910,00
<b>Atténuations de produits</b>					
<b>Reversements conventionnels de fiscalité (SICTOM)</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>16 152,95</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant
Chapitre 013	6419		01	01	Atténuations de charges Remboursement sur rémunérations	4 744,38
Chapitre 70	70323	321	41101		Produits des services	32 358,76
	70632	331	42100		Redevance d'occupation du domaine public	706,41
	70845	632	95 00		Redevances et droits des services à caractère de loisirs Mise à disposition personnel facturé aux communes membres du GFP	3 099,61 28 552,74
Chapitre 73	732221	01	01		Impôts et taxes	11 958,00
	7351	01	01		FPIC	6 661,00
	7352	01	01		Fraction de TVA (compensation TH)	9 423,00
	7358	01	01		CVAE	-9 423,00
					Autres fractions de TVA	5 297,00
					Fiscalité locale	-56 853,01
	73111	01	01		Taxes foncières et habitat	-15 598,00
	73113	01	01		TASCOM	-23 465,00
	73114	01	01		IFER	16 874,00
	73133	7212	812 00		TEOM	-20 910,00
	731721	632	95 00		Taxe de séjour	-13 754,01
					Autres produits de gestion courante	17 390,80
					Redevances des immeubles	-701,59
					Autres produits divers de gestion courante	18 092,39
Chapitre 75	752	414	51101		Produits spécifiques	3 270,41
	75888	01	01		Mandats annulés	
Chapitre 77	773	01	01		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 284,61
Chapitre 78	7817	01	01		Reprises sur provisions	
					TOTAL	16 152,00

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative n°1 sur le budget principal.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/120A – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE RTS

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Une décision modificative n°1 est nécessaire sur le budget annexe RTS.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS 2025**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
Chapitre 011	61551		81	252 00	Charges à caractères générales Entretien et réparations sur matériel roulant	495,51	495,51
Chapitre 012	64131		81	252 00	Charges de personnel et frais assimilés Personnel non titulaire - Rémunérations	3 000,00	3 000,00
Chapitre 65	65888		81	252 00	Autres charges de gestion courante Autres charges diverses de gestion courante	-3 000,00	-3 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>495,51</b>	<b>495,51</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
Chapitre 013	6419		81	252 00	Atténuations de charges Remboursements sure rémunérations du personnel	9 458,52	9 458,52
Chapitre 70	706888		81	252 00	Produits des services, du domaine et ventes diverses Autres	-10 648,61	-10 648,61
Chapitre 75	75888		81	252 00	Autres produits de gestion courante Autres produits de gestion courante	1 685,60	1 685,60
					<b>TOTAL</b>	<b>495,51</b>	<b>495,51</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative n°1 sur le budget annexe RTS

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/121A – ADMISSION D'UN IMPAYE EN CREANCE ETEINTE

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur le Président indique qu'il a reçu du centre des finances publiques une demande d'inscription au compte 6542 « Crédits éteints » de la somme de 91.44 € : la commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir a décidé de la recevabilité du dossier du débiteur le 11/04/2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/122A – REMBOURSEMENT DE L'ACHAT D'UNE ARMOIRE A L'ASSOCIATION « LES PETITS PAS NOGENTAIS »

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

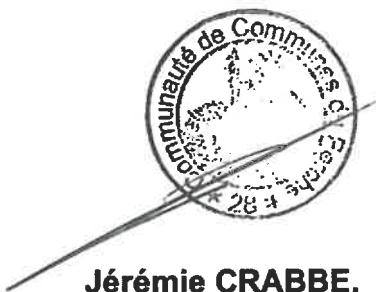
Le Président expose :

L'association « Les Petits Pas Nogentais » occupe régulièrement les locaux du Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) à Nogent-le-Rotrou afin d'accueillir les assistantes maternelles. Aussi, pour leur permettre une bonne installation, l'association a acquis à la société WESCO (ci-annexé copie de la facture), pour un montant de 527,37 euros TTC, une armoire pour ranger son matériel au PEJ. Il convient donc de

rembourser l'association « Les Petits Pas Nogentais » des frais engagés soit le montant de 527,37 euros.

Les membres du conseil communautaire sont invités à accepter le remboursement à l'association « Les Petits Pas Nogentais » la somme de 527,37 euros.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.



Jérémie CRABBE,  
Président de la communauté  
de communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué

A blue ink signature of Jérémie CRABBE.





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/123A – APPROBATION POUR UN CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE RELATIF A L'ETUDE, L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE D'UN SITE POLLUE

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Le conseil communautaire a approuvé en séance du 17 octobre 2025 l'acquisition des parcelles n°ZN0076, ZN0077, ZN0093 et ZN0095 dans la ZA de Luigny. Une fois ces acquisitions effectuées, il est nécessaire d'engager une mission d'étude,

d'assistance et de contrôle afin d'établir un diagnostic préalable aux travaux de dépollution des parcelles et avant d'engager les travaux d'aménagement.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'offre de l'APAVE dont le descriptif de la prestation est le suivant :

- Réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations ;
- Visite du site afin de procéder à un état des lieux ;
- Etudes historiques, documentaire et mémoriales afin de reconstituer, à travers l'histoire des pratiques industrielles et environnementales du site, les zones potentiellement polluées ;
- Etude de vulnérabilité des milieux pour identifier les possibilités de transfert des pollutions et les usages des milieux ;
- Programme prévisionnel d'investigations afin de définir, caractériser et localiser un programme prévisionnel d'investigations ;
- Réalisation d'un diagnostic, mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats ;
- Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols en fonction des milieux concernés ;
- Interpréter pour chaque milieu reconnu les résultats des investigations réalisées.

L'APAVE n'interviendra qu'à l'issue d'un diagnostic amiante sur site qui devra être réalisé au préalable (recherche d'un prestataire en cours).

L'offre de l'APAVE correspond à une prestation Globale INFOS (selon la norme NF X 31-620-2 de décembre 2021) accompagnée d'une Prestation Globale DIAG (selon la norme NF X 31-620-2 de décembre 2021) sur l'ensemble des parcelles. Elle s'élève à un montant de 23 839,00 € HT (28 606,80 € TTC).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver l'offre de l'APAVE pour la mission susvisée et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces y afférentes.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.

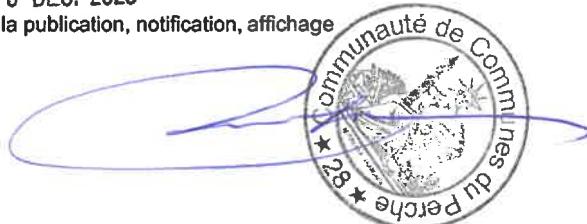


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :

**22 DEC. 2025**

**23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/124 A- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 : DEPOLLUTION ET AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE BIRQUETERIE DE LUIGNY**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Afin de poursuivre les travaux de dépollution et de lancer l'aménagement du site, il est proposé de travailler ce projet en deux tranches :

- 2025-2026 : acquisition, diagnostic et travaux de dépollution
- 2027 : maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement.

Il est rappelé que la communauté de communes a obtenu en 2025 une subvention au titre du fonds Vert dans le cadre de la programmation 2025 du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Il est proposé d'autoriser le président à déposer les demandes de subvention complémentaires pour 2026 selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement</b>	<b>Dépenses € HT</b>		
	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Acquisition + frais	0,00 €	12 160 €	0 €
Diag. Dépollution	0,00 €	23 840 €	0 €
Trvx de dépollution	0,00 €	150 000 €	0 €
Moe aménagement	0,00 €	10 000 €	30 000 €
Travx aménagement	0,00 €	0 €	394 000 €
	<b>196 000 €</b>	<b>424 000 €</b>	
	<b>620 000 €</b>		

	<b>Recettes</b>		
	<b>Tranche 1</b>		<b>Tranche 2</b>
	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Etat (fonds vert PCAET)	90 000 €	90 000 €	0,00 €
Etat/DSIL - DETR 2026	0,00 €	63 000 €	0,00 €
Etat/DSIL - DETR 2027	0,00 €	0,00 €	157 000 €
communauté de communes	90 000 €	80 000 €	50 600 €
	<b>180 000 €</b>	<b>233 000 €</b>	<b>207 600 €</b>
	<b>620 000 €</b>		

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide avec 41 voix pour et une abstention d'approuver le plan de financement ainsi présenté et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR 2026 et de la région au titre du CRST.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/125A – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA VIDEOPROTECTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FIPD 2026

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Afin de poursuivre le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la communauté de communes et notamment aux abords des équipements intercommunaux, il est proposé de retenir les projets suivants :

- Vidéoprotection site du Pôle Enfance Jeunesse ;
- Vidéoprotection différents sites dans les zones d'activités.

Le coût total retenu pour déposer les demandes de subvention au titre de la DETR et du FIPD 2026 est de 75 000 € ht pour l'ensemble des sites et équipements. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses en € HT</b>		<b>Recettes</b>	
Pôle Enfance Jeunesse	7 000,00	DETR (20%)	15 000 €
ZA de l'Aunay, de l'Huisne et ZA de Luigny	68 000,00	FIPD (60%)	45 000 €
		CdC du Perche (20 %)	15 000 €
<b>TOTAL€ HT =</b>	<b>75 000 €</b>	<b>TOTAL€ HT =</b>	<b>75 000 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement présenté, d'autoriser le président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions au titre de la DETR et du FIPD 2026 et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 12 DEC. 2025  
Publication/Notification/Affichage le : 23 DEC. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/126A – DOSSIER PERCHE AMBITION**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 28 novembre 2025.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

**PA : Projet n°25PE28 : Rémi DE KONINCK – Couverture/Zinguerie – Nogent-le-Rotrou - Communauté de Communes du Perche**

Achat d'une chargeuse pour faciliter la manutention pour les salariés.

**Projet : Matériel**

- Investissement global : 42 267 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 €.

**Avis du comité de pilotage : Favorable**

**PA : Projet n°25PE45 : Christel PENOT – Perche Restauration – Arcisses - Communauté de Communes du Perche**

Achat d'échafaudages pour les chantiers de Perche Restauration, qui est une entreprise de travaux tout corps d'état.

**Projet : Matériel**

- Investissement global : 24 170 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 €.

**Avis du comité de pilotage : Favorable.**

**PA : Projet n°25PE47 : Anne GERAY – Médecin généraliste – Chapelle-Royale - Communauté de Communes du Perche**

Achat de matériel dans le cadre de l'installation prochaine du Dr GERAY à Chapelle-Royale (meubles, ECG et autres matériel médical).

**Projet : Matériel**

- Investissement global : 20 000 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 €.

**Avis du comité de pilotage : Favorable.**

**PA : Projet n°25PE48 : Xyste GUERIN – Guerin Services Paysages et Forêts – Authon-du-Perche - Communauté de Communes du Perche**

Achat de matériel dans le cadre de la création d'une entreprise d'élagage, paysagisme et gestion forestière : ordinateur et matériel technique (débroussailleuse, tracteur-tondeuse, etc).

Projet : Matériel

- Investissement global : 16 143 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 €.

Avis du comité de pilotage : Favorable.

**PA : Projet n°25PE49 : Marion DE KONINCK – MDK Secrétariat – Nogent-le-Rotrou - Communauté de Communes du Perche**

Achat de matériel informatique et d'un bureau dans le cadre de la création d'une entreprise de secrétariat.

Projet : Matériel

- Investissement global : 7 964 € HT
- Investissement éligible : 7 964 € HT
- Subvention proposée : 2 389 €.

Avis du comité de pilotage : Favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/127A – CALENDRIER DES OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2026

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Les ouvertures des commerces de détail, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, est réglementé par le Code du Travail dans ses articles L. 3132-26 et suivants. Ce repos peut être supprimé certains dimanches, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche. Ces dispositions s'appliquent depuis le 8 août 2015.

Dès lors, le nombre de dimanches peut passer à douze par an, sur décision du Maire et selon certaines conditions.

En effet, lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis du Conseil Municipal et après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

L'Office de Tourisme et de Commerce du Perche a consulté les commerces concernés afin d'établir la liste des 12 dimanches pour lesquels une majorité des commerces de détail souhaite bénéficier d'une dérogation au repos dominical.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Arcisses du 30 octobre 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Nogent-le-Rotrou du 10 octobre 2025,

Les dates proposées, pour l'année 2026, sont les suivantes :

Jours	Dates proposées
1	11 janvier
2	18 janvier
3	15 mars
4	14 juin
5	28 juin
6	13 septembre
7	11 octobre
8	29 novembre
9	6 décembre
10	13 décembre
11	20 décembre
12	27 décembre

Ces dérogations s'appliquent pour les commerces de détail non alimentaires afin de leur permettre d'occuper des salariés le dimanche. Pour les commerces de détail alimentaires, elles interviennent seulement afin de leur permettre d'occuper des salariés le dimanche après 13 heures, car les articles L.3132-13 et R.3132-8 du Code du travail instaurent par ailleurs une dérogation de plein droit les autorisant à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13 heures.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis favorable sur les 12 dates retenues pour l'année 2026.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de l'ouverture des commerces de détail le dimanche aux dates ici détaillées.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/128A – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE POUR LE MONTAGE DU PROJET D'ECOLE DE PRODUCTION**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur le président rappelle que la communauté de communes s'est engagée auprès du comité du bassin d'emploi (CBE) du Perche nogentais qui a initié le projet d'école de production. Aujourd'hui, l'association Ecole de production PERCH'UP a été créée pour porter le projet.

Afin de mettre en œuvre le projet d'école de production, le CBE avait déposé une demande de subvention au titre du LEADER – dispositif 22 « Mise en œuvre stratégie » avec l'engagement de principe d'une aide de la communauté de communes à hauteur de 18 550 €.

Le montage du projet étant maintenant bien avancé avec la création de l'association Ecole de Production PERCH'UP étant bien engagé, il sera demandé au conseil communautaire de bien vouloir confirmer cette aide financière afin qu'elle puisse être versée.

Monsieur le président ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confirmer cette aide financière afin qu'elle puisse être versée.

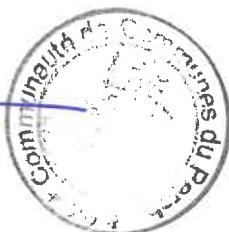
**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



22 DEC. 2025

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : 23 DEC. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/129A – DEMANDE DE LA VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU POUR LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN BUS DANS LE CADRE D'UNE CEREMONIE COMMEMORATIVE

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

La ville de Nogent-le-Rotrou organise une cérémonie commémorative dans le cadre des combats de la guerre de 1870 (21 novembre 1870 et 06 janvier 1871) le 06 janvier 2026.

Cette cérémonie associera le 1er Régiment d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile ainsi que la « classe engagée » du Lycée Sully. Le nombre de

personnes à transporter s'élève à 31 (élèves et encadrants). Le bus sera mobilisé en dehors des horaires du service de transport scolaire.

Compte tenu du caractère « citoyen » de l'évènement, dans le cadre d'un devoir de mémoire, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver à titre exceptionnel la demande de la ville de Nogent-le-Rotrou ainsi que la gratuité de la mise à disposition. Cette dernière fera l'objet d'une convention avec le lycée Sully. Le président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver à titre exceptionnel la demande de la ville de Nogent-le-Rotrou ainsi que la gratuité de la mise à disposition. Cette dernière fera l'objet d'une convention avec le lycée Sully. Le président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/130A – DEMANDE DU LYCEE REMI BELLEAU POUR LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D’UN BUS DANS LE CADRE D’UNE INTERVENTION PEDAGOGIQUE DE TERRITOIRE D’ENERGIE AU LYCEE REMI BELLEAU**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Le 14 janvier 2026, Territoire d'Energie Eure-et-Loir, sollicité par des enseignants, interviendra auprès d'élèves de première et de terminale Spécialité Sciences de l'Ingénieur du Lycée Rémi Belleau de Nogent-le-Rotrou. Une première partie de l'intervention se déroulera en classe ; il est prévu dans une seconde partie, la visite sur site de la centrale photovoltaïque, ZA de l'Aunay à Nogent-le-Rotrou.

Compte tenu du caractère « pédagogique et citoyen » de cette intervention, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver à titre exceptionnel la demande ainsi que la gratuité de la mise à disposition. Cette dernière fera l'objet d'une convention avec le lycée Rémi Belleau. Le président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver à titre exceptionnel la demande ainsi que la gratuité de la mise à disposition. Cette dernière fera l'objet d'une convention avec le lycée Rémi Belleau. Le président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué

A handwritten signature in blue ink, enclosed within a blue oval. To the right of the oval is a circular stamp with the text "Communauté de Communes du Perche" around the perimeter and "22 DEC 2025" in the center.



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/131A – ADHESION A L'ASSOCIATION « EURE-ET-LOIR TOURISME

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Eure-et-Loir Tourisme porta la dynamique de la stratégie touristique Let it Slow en Eure-et-Loir pour le compte du Département.

Cette stratégie Let it Slow s'articule autour de 3 grands enjeux :

1°) l'accompagnement des territoires et des porteurs de projets pour qualifier l'offre du département

2°) des réseaux et des filières touristiques

3°) la promotion et l'attractivité des territoires et de la destination autour de la marque Let it Slow en Eure-et-Loir.

Eure-et-Loir Tourisme, agence de développement touristique œuvre au quotidien au service des intercommunalités et de leur Office de Tourisme pour :

- Accompagner les intercommunalités dans la mise en place de l'organisation touristique et la définition de projet touristique de territoire
- Accompagner les porteurs de projets touristiques
- Mutualiser des outils métiers indispensables aux Office de Tourisme
- Promouvoir les territoires au travers de la marque Let it Slow

#### **Barème des cotisations**

Moins de 10 000 habitants.....	750 € / an
De 10 001 à 20 000 habitants.....	1 000 € / an
De 20 001 à 50 000 habitants.....	1 500 € / an
De 50 001 à 100 000 habitants.....	2 000 € / an
100 001 habitants et plus.....	2 500 €/ an

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

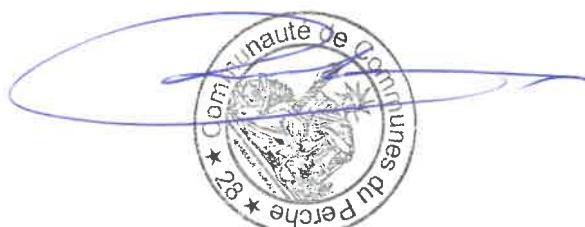
- D'adhérer à l'association « Eure-et-Loir Tourisme »
- D'autoriser le président ou son représentant à représenter la Communauté de Communes du Perche au sein du Conseil d'administration d'Eure-et-Loir Tourisme de s'acquitter de la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 1 000 € / an

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/132 – AVENANT A LA CONVENTION OPAH-RU

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2020 autorisant la signature de la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multi – sites,

Vu la loi du 22 août 2022 appelée « climat et résilience » a introduit un renforcement majeur de l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR) est obligatoire pour les projets de rénovation globale et performante.

Ces modifications nécessitent de signer un avenant à la convention afin d'intégrer la prestation renforcée « Mon Accompagnateur Rénov » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme l'impose la réglementation.

Les dossiers déposés intègrent désormais la réalisation d'un audit énergétique lorsqu'il est obligatoire. L'audit sera pris en charge au titre de l'OPAH-RU lors du dépôt du dossier.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur la participation financière de l'intercommunalité puisque le coût supplémentaire de ce nouveau dispositif est pris en charge par l'ANAH.

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.



**Jeremie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 23 DEC. 2025  
Publication/Notification/Affichage le :

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/133A – PRESENTATION DU RPQS ET DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 SUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Vu l'article L.2224-5 du CGCT qui stipule qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif doit être rédigé,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche en date du 04/07/2007, compétente en matière d'assainissement non collectif,

Considérant que ce rapport doit être transmis aux communes membres de l'EPCI, qui doivent-elles-mêmes le présenter à leur conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, ledit rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Perche (<http://www.cc-perche.fr/lassainissement-non-collectif.html>),

Le Président présente au Conseil Communautaire le RPQS et le Rapport d'Activité 2024 du Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Communauté de Communes du Perche,

Le contrôle réglementaire des installations arrivant à échéance des 10 ans a permis de diagnostiquer 139 installations.

Les diagnostics immobiliers sont en hausse avec 63 diagnostics pour vente immobilière (53,7%).

Le service d'Eure-et-Loir Ingénierie a instruit 40 dossiers de demande d'urbanisme au cours de l'année 2024. Soit une baisse de 13% par rapport à 2023 (46 dossiers).

Enfin, les contrôles de réalisation d'un nouveau système d'Assainissement Non-Collectif sont en baisse (38 en 2022 ; 25 en 2023 ; 20 en 2024).

Le conseil communautaire, prend acte, de la communication de ces rapports et de leur mise en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr> ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Perche.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.

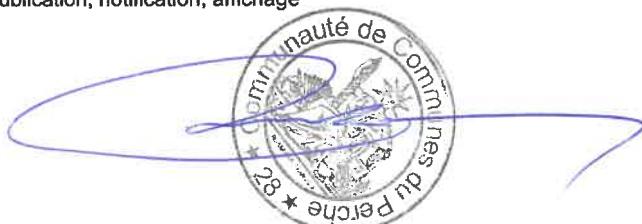


22 DEC. 2025

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le :

23 DEC. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30**

### **N°17-12-2025/134A – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE AQUAVAL ET LA CDC DU PERCHE**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur le Président informe l'assemblée que le syndicat AQUAVAL bénéficie des services de communauté de communes du Perche (service commun mutualisé) pour assurer la direction, le secrétariat, la comptabilité et les ressources humaines.

Il convient de renouveler cette convention de mise à disposition de service entre la communauté de communes du Perche et AQUAVAL qui arrive à échéance à la fin du mandat

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour une durée de trois ans.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec le syndicat AQUAVAL.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/135A – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTROU ET LA CDC DU PERCHE A COMPTER DU 01<sup>ER</sup> JUILLET 2025 POUR 3 ANS**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

**Le Président expose :**

Vu la loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses mesures de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la convention de mise à disposition de services signée entre la Communauté de communes du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou, pour la mise à disposition de différents services à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour 3 ans,

Cette convention est arrivée à échéance. Il convient donc de la renouveler.

Les services de la ville de Nogent-le-Rotrou mis à disposition de la communauté de communes du Perche sont :

SERVICES	AGENTS				MISSIONS AFFECTEES
	Nombre	Nature de la mise à disposition	Catégorie	Particularités	
Animation de l'accueil de loisirs	1	Mise à disposition partielle	C	Les agents doivent être titulaires d'un diplôme permettant de diriger un ALSH (BAFD, BPJEPS ou grade animateur territorial)	Animation de l'accueil de loisirs (encadrement des enfants, mise en place d'activités)
Restauration de l'accueil de loisirs	2	Mise à disposition partielle les mercredis, petites vacances scolaires et pendant une partie des mois de juillet et août	C		
Interventions techniques (bâtimentaires, propreté, espaces-verts, voirie, manifestation, épaveuse) ponctuelles	11	Mise à disposition partielle	C		Travaux de petits entretiens par les services techniques de la ville, sous réserve des possibilités et du temps
Protection contre les inondations	2 1	Mise à disposition partielle Mise à disposition partielle (25 % d'un temps complet)	C B		Suivi et entretien périodique du bassin et rétention de Margon et des ouvrages des Viennes à Nogent-le-Rotrou
Entretien, environnement ou bâtiment	2	Mise à disposition très ponctuelle	C		Zones d'activités de l'Aunay, Val d'Huisne à Nogent-le-Rotrou, zone de Luigny, gymnase d'Authon au Perche
Urbanisme	1	Mise à disposition	A		Elaboration et suivi des documents de

		partielle (17 h 30 hebdomadaires)		planification en urbanisme Gestion, encadrement des projets dans le cadre de la compétence habitat et administration générale (accueil).
1		Mise à disposition à raison de 3 H 30 hebdomadaires	B	Coordination du pacte territorial et opération façade

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette convention de mise à disposition de service
- D'habiliter le Président à signer ladite convention avec la ville de Nogent-le-Rotrou

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 13 DEC 2025  
Publication/Notification/Affichage le :

**23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/136A – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INSPECTION (ACFI) SANTE – SECURITE AU TRAVAIL

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Le Président de la communauté de communes du Perche expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

**Il peut être satisfait à cette obligation :**

- en désignant un agent en interne ;
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

**Quelles sont les missions d'un agent chargé d'assurer une fonction d'Inspection ?**

Ses missions consistent à contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail. Celles-ci sont définies aux livres I à V de la partie 4 du code du travail et par les décrets pris pour son application, sous réserves des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié. L'ACFI propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

**Prestation de mise à disposition d'un ACFI du centre de gestion de la FPT d'Eure-et-Loir (CDG28)**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir propose ce service sous forme d'une prestation facultative comme le prévoit l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 (cf. Document Prestation INSPECTION).

**Plus-value de la prestation :**

- permettre à l'autorité territoriale de disposer d'une structure d'alerte et d'audit ;
- obtenir un avis extérieur et impartial ;
- bénéficier d'un ACFI compétent (agent diplômé en prévention des risques professionnels) et expert ;
- accéder aux services d'un ACFI avec flexibilité (ponctuellement).

**Limites d'intervention du CDG28**

La fonction d'inspection confiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir par la présente convention n'exonère pas l'autorité territoriale de ses obligations relatives :

- aux dispositions législatives et réglementaires respectivement du code général de la fonction publique, du code du travail et du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;
- aux avis et recommandations des autres acteurs territoriaux de la prévention des risques professionnels (assistant de prévention de la collectivité, médecin de prévention...).

**Modalités financières de la prestation**

Selon la tarification 2025, cette prestation s'élève à 1 800 € par an.

La sollicitation de l'ACFI sera présentée au prochain (au comité social territorial / à la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail inter-collectivités)

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- Décider d'autoriser Monsieur le Président à faire appel au centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour

assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/137A – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET LE SICTOM

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

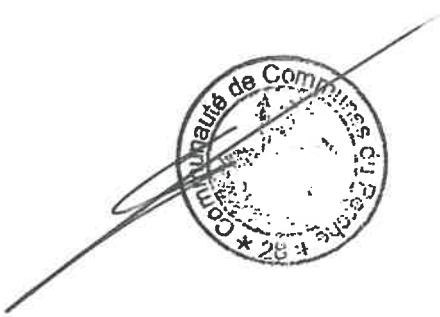
Monsieur le Président informe l'assemblée que le SICTOM bénéficie des services de communauté de communes du Perche (service commun mutualisé) pour assurer la comptabilité et les ressources humaines.

Il convient de renouveler cette convention de mise à disposition de service entre la communauté de communes du Perche et le SICTOM qui arrive à échéance à la fin du mandat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour la durée du mandat.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec le SICTOM.

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2025**  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### N°17-12-2025/138A – ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE D'ARGENVILLIERS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE LA ZA LES BOULEAUX

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes du Perche a la compétence « Développement Economique » (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire). Par

conséquent, l'entretien de la ZA Les Bouleaux d'Argenvilliers relève de la communauté de communes.

Compte tenu du nombre de zones d'activité sur son territoire et n'ayant pas un effectif d'agents techniques suffisant pour effectuer les opérations d'entretien de toutes les zones, il est proposé que la commune d'Argenvilliers réalise les prestations d'entretien de la ZA Les Bouleaux pour le compte de la communauté de communes et que celle-ci défraie la commune pour le temps passé aux opérations d'entretien courant de la zone tout au long de l'année par un agent communal.

Ces opérations consistent à entretenir les bordures des trottoirs, le fil d'eau, les accotements, le bassin de rétention des eaux pluviales et ses abords. Le temps annuel estimé est d'environ 23 heures. Néanmoins, un décompte sera établi par la commune afin de refacturer à la communauté de communes le temps réellement passé à l'entretien de la zone d'activité Les Bouleaux.

Les modalités de cette prestation de service pour l'entretien de la ZA Les Bouleaux sont fixées dans une convention entre la communauté de communes du Perche et la commune d'Argenvilliers. Il conviendra d'approuver cette convention.

La présente délibération sera complétée après l'avis du CST du CDG28 sollicité par la commune d'Argenvilliers, inscrit à l'ordre du jour de la séance du CST du 12/01/2026.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'APPROUVER** le principe de réalisation d'une prestation de service relative à l'entretien de la zone d'activité Les Bouleaux à Argenvilliers ;

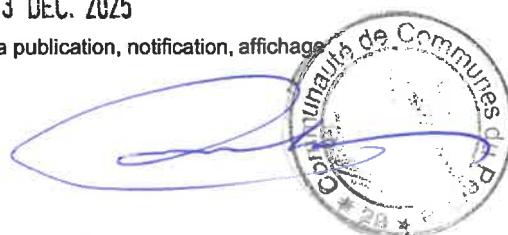
**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



**22 DEC. 2025**

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2025 à 18 heures 30

### **N°17-12-2025/139A – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du onze décembre deux mille vingt-cinq, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Michel LEGRAND, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Philippe PELLION, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTÉ délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 4 – Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE,

Pouvoirs : 10 – Jean-Albert BASSOULET à Jérémie CRABBE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Sylvie CHERON à Angélique PAILLARD, Guy CHAMPION à Guy BOCQUILLON, Gérard DEVOIR à Marie POIRIER, Pascaline GRANGIER à Catherine CATESSON, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Julie RACHEL à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAULT à Alain VERGNOL, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU,

Secrétaire de séance : Nadine CHAILLOU-COCHELIN

Le Président, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs. Considérant qu'en raison de l'arrêt de travail d'un animateur à l'ALSH de NOGENT-LE-ROTROU il y aurait lieu de créer un emploi(s) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 17 décembre 2025 au 31 mai 2026, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs*).

Cet agent assurera les fonctions d'animateur au sein de l'ALSH de Nogent-le-Rotrou à raison de 9 h 30 min. hebdomadaires

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- 1) De créer, à compter du 17 décembre 2025 jusqu'au 31 mai 2026, un poste non permanent, sur le grade d adjoint d'animation principal de 2<sup>ième</sup> classe relevant de la catégorie.( C) à 9 heures 30 minutes par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,**
- 2) D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées,**
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ième</sup> classe assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

**4) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la communauté  
de communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **23 DEC. 2025**

**22 DEC. 2025**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage  
Pour le Président,  
Vice-Président délégué

